

Brèves sectorielles d'Afrique du Sud – Covid-19

Faits saillants – Période du 30 mars au 3 avril 2020

Brèves sectorielles :

Le gouvernement devra encore se prononcer sur la liquidation de SA Express ;

*L'épisode pandémique du Covid19 fragilise Edcon, acteur majeur de la vente au détail en Afrique du Sud ;
South African Airways sollicitée pour participer aux rapatriements de ressortissants étrangers en Afrique du Sud ;*

Nouveaux retards dans le lancement de projets d'énergies renouvelables ;

Eskom annonce vouloir recourir au concept de force majeure dans ses contrats de rachat d'électricité aux producteurs indépendants d'énergie éolienne ;

Eskom profite de la période de confinement pour doubler ses activités de maintenance ;

Les difficultés financières du groupe pétrochimique Sasol ;

Les opérateurs de télécommunications sud-africains répondent à la demande de la Commission de la Concurrence de réduction des coûts d'accès à Internet.

Brèves agricoles :

L'agriculture et l'agroalimentaire confirmés comme activités essentielles ;

L'industrie de la pêche exemptée de confinement ;

Le secteur viticole sera touché de plein fouet ;

Grandes cultures, pas d'impact et prévisions de récolte en hausse.

Brèves environnement / climat

Eskom interrompt l'approvisionnement en électricité des producteurs éoliens pendant le confinement ;

Assouplissement des normes de limitation la pollution de l'air en pleine crise du Coronavirus ;

L'impact du Covid sur les ramasseurs de déchets (waste pickers) ;

Les leçons à tirer de la crise du Coronavirus pour gérer la crise climatique.

Situation sectorielle générale en Afrique du Sud

Au 31 mars 2020, le bilan est de 1353 cas détectés et de 5 morts. Le gouvernement sud-africain a mis en place à partir du 27 mars minuit et pour une période de 21 jours un confinement général. Les liaisons aériennes internationales et domestiques sont suspendues. Les écoles et universités fermées. Seules sont autorisées les activités considérées comme essentielles, liées à la santé, à la sécurité, à l'énergie, à la production et distribution alimentaires. Restent aussi autorisés, pour les biens et services essentiels, les transports intérieurs, le transport routier entre pays de la zone et le fret maritime.

La plupart des autres pays d'Afrique australe ont décidé la fermeture progressive des écoles, universités et lieux de rassemblement tels que les bars, les églises ou les enceintes sportives sont passés à des mesures de confinement partiel ou total.

Brèves sectorielles

Le gouvernement devra encore se prononcer sur la liquidation de SA Express

SA Express est une compagnie aérienne publique. Elle exploite des liaisons domestiques et assure également des vols régionaux vers la Namibie, le Botswana et le Zimbabwe. La compagnie aérienne emploie près de 700 personnes. Tous ses vols ont été suspendus à compter du 18 mars 2020, après que le Président C. Ramaphosa ait décrété l'état d'urgence national et un confinement général de 21 jours.

SA Express avait été placé en sauvetage commercial début février avant même que ne débute la crise du Covid19. Contrairement à SAA, qui a reçu un financement de 5,5 milliards ZAR après l'ouverture de la procédure du Trésor public, SA Express n'a reçu aucune aide pour financer le processus de sauvetage. Elle devrait être l'une des premières organisations à demander l'aide du régime d'aide temporaire aux employés de l'UIF, dans le cadre du Covid-19.

L'administrateur responsable du sauvetage de SA Express, M. Terblanche, a demandé que le tribunal ordonne l'arrêt du processus de sauvetage des entreprises et que la compagnie aérienne paye les salaires du mois de mars à ses 691 employés avant la fin du mois. Pour rappel, selon M. Terblanche et les propres informations financières de SA Express, elle doit plus de 2 milliards ZAR à ses créanciers.

Le Département des entreprises publiques a déclaré dimanche qu'il se prononcerait après avoir étudié la demande de liquidation.

Source : <https://www.businesslive.co.za/bd/national/2020-03-29-government-still-deciding-whether-to-oppose-sa-express-liquidation/>

L'épisode pandémique du Covid19 fragilise un acteur majeur de la vente au détail en Afrique du Sud

Grant Pattison, le PDG d'Edcon, a déclaré le 24 mars 2020 que le *lockdown* de 21 jours affecterait l'entreprise, quasi centenaire, et induirait une baisse de ses résultats.

Si la crise sanitaire et les mesures de confinement décrétées en réaction vont affecter significativement les activités d'Edcon, le groupe sud-africain connaissait depuis plusieurs semaines une contraction de ses revenus. L'ombre du Covid19 décourageait déjà bon nombre de sud-africains de se rendre dans les centres commerciaux. Ainsi, au cours des deux semaines précédant le *lockdown*, Edcon avait perdu 45 % de ses revenus et environ 400 millions ZAR de ventes de ses chaînes phares Edgars et Jet. Au cours des trois prochaines semaines, la société pourrait connaître selon les estimations une nouvelle baisse de ses ventes de 800 millions ZAR.

Outre le risque de faillite que fait peser cet épisode pandémique sur Edcon, toute la chaîne d'approvisionnement en amont est fragilisée et subira dans les prochaines semaines les impayés. Des décisions difficiles sont à venir pour Edcon; elles devront trancher entre le maintien de l'activité d'Edcon, le paiement des fournisseurs et le maintien de sa charge salariale. On rappellera que l'entreprise emploie 18.000 personnes.

La mise en sauvetage commercial de cette société privatisée depuis 12 ans ne semble pas la priorité des autorités sud-africaines, compte-tenu des difficultés chroniques des entreprises publiques du pays.

Source : <https://www.businesslive.co.za/bd/opinion/editorials/2020-03-31-editorial-edcon-may-have-run-out-of-chances/>

SAA sollicité pour participer aux rapatriements des ressortissants étrangers en Afrique du Sud

South African Airways (SAA) avait annoncé sa décision de suspendre tous ses vols intérieurs à compter du vendredi 27 mars et jusqu'au 16 avril 2020. Cette décision intervient à la suite de l'annonce par le gouvernement d'un confinement national de 21 jours. Tous les vols réguliers restent suspendus jusqu'au 31 mai 2020.

Cependant, mardi (31/03/2020), le ministre des transports, Fikile Mbalula, a annoncé des modifications, permettant désormais aux citoyens et aux résidents permanents bloqués à l'étranger de rentrer chez eux et aux ressortissants étrangers bloqués en Afrique du Sud d'être rapatriés pendant le *lockdown*.

Le premier vol de rapatriement autorisé après l'amendement est parti mercredi pour Sao Paulo, au Brésil, avec 321 passagers sur un vol de la compagnie aérienne LATAM. Concernant l'Europe, le premier de ces vols charters sera destiné au rapatriement de citoyens allemands dans leur pays d'origine, comme annoncé le 2 avril par Les Matuson et Siviwe Dongwana, administrateurs du sauvetage commercial de SAA. Deux vols affrétés spécialement partiront de Johannesburg et du Cap à destination de Munich et Francfort vendredi 3 avril 2020. *Source* : <https://www.businesslive.co.za/bd/national/2020-04-02-saa-to-provide-charter-flights-to-repatriate-foreign-citizens/>

Nouveaux retards dans le lancement de projets d'énergies renouvelables

L'insuffisance de la production d'électricité en Afrique du Sud est l'une des principales raisons qui ont amené l'agence Moody's à dégrader la notation du risque sud-africain, s'agissant d'un obstacle majeur à la croissance. Cette contrainte aurait dû constituer l'une des principales priorités pour que le pays puisse à terme sortir de la crise Covid-19 avec des perspectives d'un approvisionnement électrique plus fiable. Malheureusement, alors que le Président Ramaphosa demande l'accélération des réformes structurelles, plusieurs facteurs sont venus jeter le doute, au cours des dernières semaines, sur la capacité du pays à apporter de l'énergie supplémentaire sur son réseau électrique:

- Au lieu de relâcher les contraintes réglementaires sur l'auto-génération, pour permettre à un plus grand nombre d'acteurs d'ajouter rapidement de la capacité électrique au moindre coût au réseau, le Ministre des Ressources Minières et de l'Energie (MMRE), M. Gwede Mantashe, a finalement décidé de maintenir le statu quo dans ce domaine en demandant aux acteurs intéressés par la mise en service d'une unité de production de plus d'1 MW d'obtenir une licence du régulateur national, National Energy Regulator of SA (Nersa). Cette décision a déçu l'industrie des énergies renouvelables qui espérait une exemption de licence et un simple enregistrement dans la fourchette de 1 à 10 MW ;
- Par ailleurs, alors que le MMRE avait lancé un appel à propositions pour la fourniture rapide de capacités supplémentaires en énergies renouvelables ou par d'autres types d'énergie dans des technologies non spécifiées, Nersa a indiqué qu'il lui fallait encore approuver les résolutions ministérielles après consultations ou audiences publiques, un processus qui nécessiterait au minimum trois mois, avant que les appels d'offres ne puissent être lancés ;
- Enfin, Nersa, malgré son rôle de service essentiel en tant que régulateur, est également entré en période de confinement. Le processus de décision sur les différents sujets de fond évoqués précédemment sera ainsi fortement retardé. En outre, Nersa indique que si le public demande des extensions sur le processus de consultations, celles-ci seront prises en compte.

Ainsi, selon toute vraisemblance, deux à trois ans seront désormais nécessaires pour que de nouvelles capacités puissent être mises en service, compte tenu du temps de maturation des projets (appels d'offres, adjudications, montages financiers, réalisation), loin de l'urgence affichée fin octobre, notamment dans « l'Integrated Resource Plan 2019 ».

Eskom annonce vouloir recourir au concept de force majeure dans ses contrats de rachat d'électricité aux producteurs indépendants d'énergie éolienne

Face à la forte baisse de la demande électrique (9 500 MW le 30 mars dernier) liée à la crise du Covid-19 (industries, mines, fonderies,...), l'opérateur d'électricité national Eskom a indiqué aux producteurs indépendants d'énergie éolienne qu'il pourrait faire valoir la force majeure de temps à autre sur les contrats de rachat d'électricité (PPA) pendant la période de confinement.

Eskom, qui a des contrats de 20 ans avec la plupart des producteurs, a cependant indiqué qu'il compenserait ces opérateurs jour pour jour ou au prorata au-delà de la période de 20 ans de telle sorte qu'ils ne subissent aucune perte. Les producteurs ayant achevé récemment leur installation ne seront pas connectés au réseau pendant la période de confinement, pour le même motif de force majeure.

La SA Wind Energy Association (Sawea), qui représente 22 fermes éoliennes, a indiqué que l'industrie éolienne pourrait contester cette décision d'Eskom.

Eskom profite de la période de confinement pour doubler ses activités de maintenance

La réduction de la demande électrique (de l'ordre de 7 500 à 9 500 MW) permet à Eskom d'annoncer un doublement de ses activités de maintenance à court terme dans ses différentes centrales grâce à l'arrêt annoncé le 1^{er} avril de différentes centrales pour préserver l'intégrité du réseau. L'unité 2 de la centrale nucléaire de Koeberg sera également déconnectée du réseau le 3 avril.

Les difficultés financières du groupe pétrochimique Sasol

Le groupe chimique et producteur d'essence synthétique sud-africain Sasol, dont l'action a perdu près de 90% de sa valeur depuis le début de l'année 2020, connaît de grosses difficultés financières en raison de la forte baisse des prix des hydrocarbures, de son investissement dans le projet chimique du Lake Charles en Louisiane (budget dépassé de 45% ; importants retards), de la crise du coronavirus, de sa notation dégradée et de la dégradation du risque souverain sud-africain (coût supplémentaire de 10 M USD).

Pour faire face au poids de sa dette (162 Mds ZAR), le groupe cherche aujourd'hui 6 Mds USD de trésorerie par réduction de ses coûts (2 Mds USD), vente de certains de ses actifs (2 Mds USD, notamment par entrée de partenaires dans ses activités chimiques aux Etats-Unis et dans son projet de Lake Charles) et appel à des investisseurs (consortium de banques) pour le solde (2 Mds USD également).

Toutefois, dans ce panorama fortement dégradé, Sasol a su favorablement couvrir à terme ses prix du pétrole (32 USD le baril jusqu'à fin juin 2020) tandis que ses opérations se poursuivent pendant la période de confinement (en tant que service essentiel).

Les opérateurs de télécommunications sud-africains répondent à la demande de la Commission de la Concurrence de réduction des coûts d'accès à Internet

Après enquête de la Commission de la Concurrence, qui avait relevé que le coût des données mobiles en Afrique du Sud était trop élevé pour le consommateur sud-africain et appelé les deux principaux opérateurs privés Vodacom et MTN à réduire de 30 à 50% leurs tarifs, ceux-ci ont annoncé une réduction des coûts de 40% pour Vodacom à partir d'avril et de 50% pour MTN à compter de la mi-avril pour leurs forfaits datas. De son côté, le 3^{ème} opérateur Cell-C s'est également engagé à rendre certains types de données plus abordables, avec un coût d'accès nul à certains sites publics déterminés comme notamment les contenus gouvernementaux dédiés à la santé, l'éducation et l'électricité. Enfin, l'opérateur historique Telkom a lancé de nouveaux produits qui vont réduire les prix de gros aux services de fournisseurs de services Internet (ISP), en accord avec le régulateur de la concurrence, qui avait découvert des surcoûts facturés par sa filiale Openserve auprès des ISP.

Brèves agricoles

L'agriculture et l'agroalimentaire confirmés comme activités essentielles

Le Ministère de l'Agriculture, de la Réforme foncière et du Développement rural a confirmé par communiqué de presse, que l'agriculture et l'agroalimentaire faisait partie des secteurs essentiels et pouvaient donc continuer leurs activités durant le confinement. Cette décision concerne les activités amont et aval de ces deux secteurs (intrants, stockage, emballage, transports, distribution...). Les règles de prévention sanitaire s'appliquent en revanche entièrement à ces secteurs.

Source : www.farmersweekly.co.za

L'industrie de la pêche exemptée de confinement

Le ministère de l'Environnement, des forêts et des pêches a exempté le secteur de la pêche, ainsi que le port, les bateaux de pêche, les services d'expédition et d'amarrage des règles du confinement. Par ailleurs, les droits de pêche existants qui devaient être renouvelés pendant la période de confinement seront étendus de 90 jours.

<https://www.seafoodsource.com/news/supply-trade/south-africa-spare-fishing-industry-from-lockdown-restrictions>

Le secteur viticole sera touché de plein fouet

La Production viticole en tant qu'activité agricole est autorisée à poursuivre sa production, alors que la récolte des raisins n'est pas totalement achevée et que la vinification est en cours. En revanche le transport et la vente d'alcool est interdite sur tout le territoire pendant 3 semaines. Cette disposition aura des conséquences importantes sur la trésorerie des exploitants et négociants viticoles, qui ne peuvent plus écouler leur production, ni sur le marché intérieur, ni sur les marchés extérieurs (transports interdits). Vinpro, syndicat des producteurs viticoles, demande donc un assouplissement de ces dispositions, d'abord pour les marchés extérieurs, alors que l'export représente 50 % de la production viticole sud-africaine.

Source : www.farmersweekly.co.za

Grandes cultures, pas d'impact et prévisions de récolte en hausse.

Grain South Africa a publié des estimations de récolte de maïs pour 2020 à 14,8 millions de tonnes, soit une production en hausse de 30 % par rapport à 2019. Cette hausse de la production attendue concerne aussi le tournesol (730 000 t, + 4,3%), le soja (1,27 millions de tonnes, + 2%). Cette production de maïs en hausse devrait se traduire par des baisses de prix, malgré les mesures restrictives dues au coronavirus.

Source : www.farmersweekly.co.za

Brèves environnement / climat

Eskom interrompt l'approvisionnement en électricité des producteurs éolien pendant le confinement

En raison de la baisse de la demande d'électricité liée au confinement du pays, 7500 MW depuis le début du confinement, Eskom va, en invoquant la « force majeure », temporairement suspendre l'approvisionnement en électricité de certains producteurs éolien indépendants. Ceux-ci verront leurs contrats d'exploitation prolongés du nombre de jours de suspension.

Source : www.fin24.com/Economy/Eskom/just-in-eskom-halts-energy-supply-from-wind-producers-20200331

Assouplissement des normes de limitation de la pollution de l'air en pleine crise du Coronavirus

Le ministère de l'environnement a doublé les normes autorisées d'émission de dioxyde de soufre (de 500 à 1000mg/Nm3), alors que les deux premiers émetteurs d'Afrique du Sud, Eskom et Sasol ne parviennent pas à atteindre les normes fixées. La pollution de l'air est responsable de milliers de morts prématurées chaque année en raison du risque accru d'infection des voies respiratoires inférieures, d'accidents vasculaires cérébraux et de décès par diabète. Ce décret est publié au moment de l'épidémie du Coronavirus, qui touche en priorité les personnes ayant des fragilités respiratoires.

Source : www.iol.co.za/saturday-star/news/government-locks-sa-into-deadly-air-pollution-amid-covid-19-pandemic-45895850

L'impact du Covid sur les ramasseurs de déchets (pickers)

Alors que la collecte des déchets a été déclarée service essentiel, permettant au secteur de continuer son activité pendant le confinement, les ramasseurs informels ne sont plus autorisés à ramasser les déchets des rues et sont exclus de toute forme de soutien gouvernemental.

Source : theconversation.com/south-africas-response-to-covid-19-worsens-the-plight-of-waste-reclaimers-135072

Les leçons à tirer de la crise du Coronavirus pour gérer la crise climatique

Les perturbations provoquées par la pandémie et ses effets pourraient inverser les efforts déployés jusqu'à présent par les gouvernements pour réduire les émissions de carbone afin de faire face à la crise climatique. La crise montre aussi la capacité des gouvernements et des citoyens à adopter rapidement des changements de comportement significatifs pour empêcher notre disparition collective.

Source : www.dailymaverick.co.za/article/2020-04-03-a-tale-of-two-calamities-can-the-coronavirus-crisis-inform-how-we-tackle-the-climate-crisis/

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique pour l'Afrique Australe.

Clause de non-responsabilité

Le SER de Pretoria s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique Régional de Pretoria, avec la contribution des Services Economiques de Luanda et Maputo

Adresse : 250 Melk Street, Nieuw Muckleneuk, Pretoria / <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/ZA>

Rédigées par : Clément HONORE-ROUGE

Revues par : Bertrand Furno